



MIREILLE, AS-TU DU CŒUR ?

« Non, seulement des chambres individuelles payantes ! »

Une chambre individuelle, combien ça coûte ?
Comme aurait pu dire un journaliste de TFI !

« 45 euros par jour ! », Aurait répondu Madame Mireille FAUGERE, Directrice Générale de l'AP-HP !

La même Directrice Générale, qui au moment où elle adressait ses vœux à l'intention des personnels de l'institution avait transmis son désormais célèbre slogan publicitaire :

« *Faire préférer l'AP-HP* »

Malheureusement, après l'annonce de la mise en place au sein de l'AP-HP de chambres individuelles payantes, ce slogan s'est plutôt transformé en :

« *Votre argent m'intéresse !* »

A défaut d'entreprendre des actions en faveur de l'investissement afin de promouvoir une politique d'humanisation des hôpitaux, tendant à la suppression des chambres à plusieurs lits.

Les directeurs d'hôpitaux devront-ils faire payer au prix fort, les patients qui n'auront pas le choix d'être hospitalisés dans une chambre seule comme par exemple pour une raison médicale majeure comme une infection transmissible ou pour assurer des soins pour une fin de vie ?

Et dans le cas contraire, les directeurs des établissements auront-ils assez de personnels administratifs pour faire la chasse aux mauvais payeurs ?

Y aura t-il dans les hôpitaux de l'AP-HP, une liste de rouge des usagers qui seraient non solvables ?

A quand le retour aux salles communes pour les gueux et les indigents ?

Serait-ce là un exemple du « *patriotisme AP-HP* » auquel Monsieur CORIAT, président de la Commission Médicale d'Établissement appelait de ses vœux pour l'ensemble de la communauté hospitalière ?

L'obtention d'une chambre individuelle devra-t-elle être considérée comme un standard de soin qui nécessiterait d'être mentionné noir sur blanc dans le projet central des soins infirmiers de Madame VASSEUR et également dans tous les contrats de pôle signés par les chefs de pôle et les directeurs de Groupe Hospitalier ?

Ou alors, être soigné dans une chambre individuelle, relève-t-il d'une mesure d'urgence pour lutter de la manière la plus efficace contre les infections nosocomiales ?

Cela voudrait dire que l'hospitalisation en chambre à plusieurs constituerait une « *perte de chance* », qui pourrait être susceptible d'entraîner des recours contentieux de la part d'usagers en colère.

Ainsi donc, comme en a décidé la Directrice Générale, l'AP-HP, **établissement de santé public**, va expérimenter le paiement des chambres individuelles.

La médecine à 3 vitesses semble s'installer définitivement au sein de notre institution et c'est bien contre ce principe, pierre angulaire d'une politique de rentabilité, au détriment d'une offre de soins de qualité.

L'ensemble des représentants SUD Santé oeuvrant dans les divers établissements de l'institution combattra avec détermination cette mesure discriminante.

Février 2011